



DELIBERATION
N° CM 34/066/2024

DÉLIBÉRATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Séance du 25 juin 2024 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 19 juin 2024, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, M. Nicolas FOUQUE,
M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY,
M. Michel BURILLO, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Ludovic GOURDY,
M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, M. Laurent MEUNIER,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ qui donne procuration à Mme Véronique MAFFÉO, M. Didier BONNIER qui donne procuration à M. Michel BURILLO, M. Patrick BONNEMYE qui donne procuration à Mme Muriel CHEVRON, M. Thierry DELCUPE qui donne procuration à M. Olivier MALECAMP, Mme Sophie Anne PÉAN qui donne procuration à Mme Marie-France DELANZY, Mme Christine ROUSSET qui donne procuration à Mme Marie-Christine HARISLUR, M. Nicolas PIOT qui donne procuration à M. Nicolas FOUQUE, Mme Sylvie MARCHAND qui donne procuration à M. Philippe JOLY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Isabelle BOTIN

- **Règlement intérieur de la restauration scolaire et extrascolaire des écoles maternelles Pierre de Ronsard et Boutons d'Or et des écoles élémentaires Jacques Prévert et La Roche : modification**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement intérieur de la restauration scolaire approuvé par délibération par délibération n° CM18/055/2016 du 24 mai 2016, modifié par délibération n° CM24/048/2023 du 23 mai 2023,

Considérant l'évolution du fonctionnement du service de restauration scolaire rendant nécessaires quelques ajustements,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Éducation, temps de l'enfant et politique familiale » réunie le 17 juin 2024,

Considérant que la modification principale porte sur l'intégration d'une fiche annexe concernant les PAI (Projets d'Accueils Individualisés),

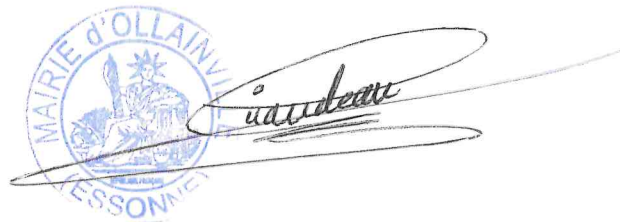
Entendu l'exposé de Madame Isabelle BOTIN, Conseillère Municipale,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

- **Approuve** le règlement intérieur de la restauration scolaire et extrascolaire des écoles maternelles Pierre de Ronsard et Boutons d'Or et des écoles élémentaires Jacques Prévert et La Roche, annexé à la présente délibération.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le document.
- **Dit** que ce règlement intérieur sera applicable à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024.

Le 27 juin 2024

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRIE D'OLLAINVILLE" at the top and "ESSONNE" at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a castle tower and a sun. Overlaid on the right side of the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to read "Girardeau".